

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 4^{ième} jour du mois de juin 2019, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents messieurs les conseillers Serge Gélinas, Mario Lambert, Luc Ricard, Carl Talbot et Richard Tetreault formant quorum sous la présidence de Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents monsieur Jean Lacroix, directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Période de questions : 20 h 01 à 20 h 35

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2019-06-206

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2019 en y retirant le point suivant :

10.2 Autorisation du paiement d'une partie des travaux supplémentaires du Pôle culturel de Chambly, à Décarel, au coût de 104 734,23 \$ taxes incluses

Et en y ajoutant les points suivants :

12.1 Règlement concernant la distribution de sacs d'emplètes de plastiques à usage unique

12.2 Calendrier des séances du Conseil municipal 2020

12.3 Autorisation à monsieur Carl Talbot, conseiller municipal, à participer à la formation en ligne des nouveaux élus, organisée par l'Union des municipalités du Québec

12.4 Remboursement des honoraires professionnels – Dossier de Francine Guay

12.5 Modifications aux accès du compte Accès D Affaires de la Ville de Chambly

12.6 Demande d'offre de services à la firme d'avocats Racicot Chandonnet pour un avis juridique comprenant une analyse des demandes de changements intervenus lors de la construction du Pôle culture de Chambly

12.7 Stationnement gratuit pour les citoyens des villes de Saint-Mathias, Carignan, Richelieu et pour les vétérants

12.8 Octroi d'une aide financière de 100 \$ à la CDC Haut-Richelieu-Rouville pour l'année 2019-2020

12.9 Octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à l'Association Marie-Reine #656 de Chambly pour la tenue de ses journées de whists militaire

12.10Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Chambly au Carrefour action municipale et famille au montant de 356,42 \$ taxes incluses pour l'année 2019-2020

12.11 Déclaration de compétence MRCVR—gestion du logement social

Adoptée

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 27 mai 2019

2019-06-207

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019 et de la séance extraordinaire du 27 mai 2019.

Adoptée

5.1 Engagement de la Ville de Chambly à assumer l'achèvement des travaux et l'entière responsabilité des coûts d'exploitation et de fonctionnement des installations du Pôle culturel de Chambly, des équipements et du bâtiment mis en place à la faveur de l'aide financière déposée à Tourisme Montérégie, et ce, pour une période minimale de 10 ans

2019-06-208

Considérant la Ville de Chambly a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme EPRT (Entente de partenariat régional en tourisme) auprès de Tourisme Montérégie, pour le Pôle culturel de Chambly;

Considérant que Tourisme Montérégie demande une résolution du conseil municipal confirmant l'engagement financier de la Ville de Chambly dans ce projet, pour une période minimale de 10 ans;

Considérant que cette aide financière pourra contribuer aux dépenses en équipements, mobiliers et démarrage pour ce projet structurant pour la communauté et pour consolider l'attrait touristique de la ville;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal confirme l'engagement de la Ville de Chambly à assumer l'achèvement des travaux et l'entière responsabilité des coûts d'exploitation et de fonctionnement des installations du Pôle culturel de Chambly, des équipements et du bâtiment mis en place à la faveur de l'aide financière déposée à Tourisme Montérégie, et ce, pour une période minimale de 10 ans.

Que la Ville de Chambly s'engage également à déboursier la mise de fonds initiale indiquée au projet dans la demande d'aide financière.

Que le conseil autorise le directeur général ou son remplaçant à signer, pour et au nom de la Ville de Chambly, toute entente découlant de cette demande de subvention.

Adoptée

5.2 Octroi du contrat pour le projet d'affichage numérique, comprenant trois écrans électroniques, à l'intérieur du Pôle culturel de Chambly, à Vif Télé, au montant de 8 674,86 \$, taxes incluses

2019-06-209

Considérant que le Service des communications et du protocole a effectué une demande de prix auprès de quatre firmes spécialisées dans le domaine de l'affichage dynamique intérieur pour l'implantation de trois écrans électroniques dans le Pôle culturel de Chambly;

Considérant que, suite à l'analyse des propositions déposées, le Service des communications et du protocole recommande que la firme offrant un service de qualité au meilleur prix, soit Vif Télé, au montant de 8 674,86 \$, taxes incluses, soit retenue pour réaliser ce projet;

Considérant qu'il faudra ajouter des frais mensuels pour la licence du logiciel INTENSO de 34,65 \$ par mois (taxes incluses), pour une entente de 36 mois (415,80 \$/an, taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour le projet d'affichage numérique, comprenant trois écrans électroniques à l'intérieur du Pôle culturel de Chambly à Vif Télé, au montant de 8 674,86 \$, taxes incluses ainsi que des frais pour la licence du logiciel au montant de 415,80 \$ par année, pour une période de trois ans.

Poste budgétaire : 22-722-00-725 BAT 122

Certificat de la trésorière : 2019-109

Adoptée

5.3 Mandat – Procureurs à la Cour municipale de Chambly

2019-06-210

Considérant le procès de la Ville de Chambly c. Procureur général du Québec (500-17-088821-155) concernant la création d'un corps de police municipal dans la Ville de Chambly;

Considérant que pendant les procédures judiciaires, le Maire avait retiré le mandat à Me Richard Ouellette de représenter la Ville de Chambly devant la Cour municipale;

Considérant qu'un jugement a été rendu dans ce dossier le 28 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal confirme le mandat octroyé à Me Richard Ouellette ainsi qu'à son associé Me Antoine Blais et ce, conformément à la résolution 2015-04-182.

Que Me Ouellette et Me Blais agissent comme procureurs de la poursuite devant la Cour municipale de Chambly, à compter de la présente résolution et selon les termes de la résolution 2015-04-182.

Adoptée

5.4 Autorisation de paiement pour des honoraires professionnels de la firme Aon concernant la compatibilité des avantages sociaux futurs 2018 selon les ententes de la Loi 15

2019-06-211

Considérant que les ententes relatives à la *Loi 15* ont été signées le 6 février 2019 par les trois parties et la Ville de Chambly;

Considérant que les actuaires de la firme Aon ont été mandatés pour effectuer des travaux suite à ces ententes;

Considérant que la Ville de Chambly a reçu une facture pour la compatibilité des avantages sociaux futurs 2018 au montant de 10 640,94 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro M31-0175039 de la firme d'actuaires Aon, au montant de 10 640,94 \$, taxes incluses pour des travaux de compatibilité des avantages sociaux futurs 2018 suite aux ententes relatives à la *Loi 15*.

Poste budgétaire : 02-132-00-413
Certificat de la trésorière : 2019-110

Adoptée

6.1 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 8 au 29 mai 2019

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 119755 à 119873 inclusivement s'élève à 1 296 570,57 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 554 422,08 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 2 292,45 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 395 127,63 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : Selon les listes soumises
Certificat de la trésorière : 2019-111

Adoptée

6.2 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 4 juin 2019

2019-06-212

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 4 juin 2019 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 1 474 108,15 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 119874 à 120123 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Les chèques suivants 119897, 119899, 119920, 119978, 120026 et 120070 ont été retirés de la liste déposée lors de la présente assemblée.

Postes budgétaires : selon la liste soumise
Certificat de la trésorière : 2019-112

Adoptée

6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019

Conformément à l'article 5 du *règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses*, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2019.

6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)

Le directeur général, monsieur Jean Lacroix, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 31 mai 2019.

6.5 Dépôt du rapport d'activités de la trésorière adjointe en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2018

Dépôt du rapport d'activités de la trésorière adjointe au conseil municipal pour l'exercice municipal pour l'exercice financier 2018, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

6.6 Mandat à Consultaxe concernant la revue générale des recouvrements potentiels relatifs aux taxes à la consommation et analyse de l'efficacité financière pour un montant maximal de 24 999\$ taxes incluses

2019-06-213

Considérant que le Ministère du Revenu du Québec a avisé la Ville qu'elle ferait l'objet d'une vérification concernant les années 2017 et 2018;

Considérant que la firme Consultaxe peut aider la Ville de Chambly à obtenir des recouvrements potentiels relatifs aux taxes et analyse de l'efficacité financière en lien avec la vérification de ce ministère;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate la firme Consultaxe pour une revue générale des recouvrements potentiels relatifs aux taxes à la consommation et de l'efficacité financière pour un montant maximal de 24 999,99 \$ incluant les taxes.

Que le directeur général, Monsieur Jean Lacroix, soit autorisé à signer une entente avec Consultaxe.

Adoptée

7.1 Octroi d'un contrat à la firme Stantec pour une assistance professionnelle au Service de la planification et du développement du territoire au montant n'excédant pas 24 999\$ taxes incluses

2019-06-214

Considérant qu'une ressource additionnelle est nécessaire pour combler les besoins du Service durant la période estivale 2019 et pour finaliser la production du plan d'urbanisme, du règlement de zonage et de lotissement;

Considérant que la firme Stantec a soumis la candidature de monsieur François St-Germain pour répondre aux besoins du Service de la planification et du développement du territoire, car il a une connaissance du territoire de la Ville de Chambly;

Considérant que cette offre de service s'élève à un montant n'excédant pas 24 999\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de gré à gré, pour une assistance professionnelle au service de la planification et du développement du territoire durant la période estivale 2019 à la firme Stantec, au montant n'excédant pas 24 999\$ taxes incluses selon les dispositions prévues au contrat à être signé entre les deux parties.

Poste budgétaire : 02-612-00-411

Certificat de la trésorière : Voir CT 2019-103 du 7 mai 2019

Les tuteurs de la Commission municipale du Québec suspendent cette résolution.

Adoptée

7.2 Report des dossiers du comité consultatif d'urbanisme de mai 2019

2019-06-215

Considérant que les séances du comité consultatif d'urbanisme du 13 et du 27 mai 2019 ont été annulées faute de quorum;

Considérant que les avis publics prévoyaient que les dossiers à l'ordre du jour de la séance du comité consultatif d'urbanisme de mai 2019 devaient être entérinés à la séance du conseil municipal du 4 juin 2019;

Considérant que les dossiers suivants doivent être reportés au comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal reporte les décisions suivantes au conseil municipal du 2 juillet 2019.

- Demande de dérogation mineure, 909 rue Briand, lot 3 062 170;
- Demande de dérogation mineure, 718 rue Martel, lot 5 047 657;
- Projet de construction résidentielle, 718 rue Martel, lot 5 047 657 (PIIA);
- Demande de dérogation mineure, 8801 rue Samuel-Hatt;
- Projet d'agrandissement industriel, 8801 rue Samuel-Hatt (PIIA);
- Demande de dérogation mineure, 28 rue De Richelieu, lot 2 346 655;
- Demande de dérogation mineure, Pôle culturel de Chambly, 1625 boulevard De Périgny, lot 2 346 307;
- Demande de dérogation mineure, 1357 avenue De Gentilly, lot 2 342 816;
- Demande de dérogation mineure, 876 rue des Cèdres, lot 3 933 200;

Adoptée

8.1 Mise à niveau des surfaces de protection dans les aires de jeux de parcs pour une somme maximale de 5 000 \$

2019-06-216

Considérant que ce projet est inscrit aux projets non capitalisables 2019 et identifié au numéro de projet 19-LC-53;

Considérant que le Service loisirs et culture doit effectuer la mise à niveau des surfaces de protection de modules de jeux dans les parcs par l'ajout de fibre de bois;

Considérant que le Service loisirs et culture doit acquérir environ 150 à 250 verges cubes de fibre de bois annuellement pour effectuer cette mise à niveau;

Considérant que les interventions en lien avec cet ajout sont effectuées en totalité par le Service loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le Service loisirs et culture à effectuer la mise à niveau des surfaces protection des modules de jeux dans les parcs pour une somme maximale de 5 000 \$.

Que cette dépense devra être effectuée conformément à la politique d'achat en vigueur.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil – Projets non capitalisable.

Poste budgétaire : 02-721-30-643

Certificat de la trésorière : 2019-113

Adoptée

8.2 Aide financière de 6 100 \$, en plus de la location de la salle et de l'aide technique d'une valeur de 3 400 \$, pour un total de 9 500 \$ à l'Atelier lyrique de Chambly, pour la présentation de l'opéra Carmen au Pôle culturel de Chambly, prévu au printemps 2020

2019-06-217

Considérant que le comité P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles), lors de leur réunion du 1er mai 2019, recommande de fournir une aide financière de 6 100 \$ en plus de la location de la salle et de l'aide technique;

Considérant que l'Atelier lyrique de Chambly, organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Chambly, souhaite présenter l'opéra Carmen avec une dizaine de chanteurs ainsi que les choristes de l'École de l'Atelier lyrique, le tout accompagné par deux pianistes;

Considérant que l'Atelier lyrique a obtenu une subvention de 2 000 \$ de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise une aide financière de 6 100 \$ et une aide technique d'une valeur de 3 400 \$, pour un total de 9 500 \$ à l'Atelier lyrique de Chambly, pour la présentation de l'opéra Carmen, au printemps 2020, au Pôle culturel de Chambly, à la suite d'une recommandation favorable du Comité P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles).

Que l'appropriation budgétaire soit prélevée au poste Subventions et dons aux organismes 02-651-00-975.

Poste budgétaire : 02-651-00-975
Certificat de la trésorière : 2019-114

Adoptée

8.3 Renouvellement du protocole d'entente concernant le soutien technique d'une valeur de 5 729,98 \$ au Marché public de Chambly pour la tenue du « Marché fermier » les samedis matin du 1er juin au 19 octobre 2019 dans le stationnement du parc de la Commune

2019-06-218

Considérant que le Marché public de Chambly souhaite renouveler sa demande pour la tenue du « Marché fermier » qui se tiendra les samedis matins du 1er juin au 19 octobre 2019 dans le stationnement du parc de la Commune;

Considérant que cette aide technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente avec le Marché public de Chambly pour la tenue d'un « Marché fermier » les samedis matins du 1er juin au 19 octobre 2019 dans le stationnement du parc de la Commune et

accepte de soutenir et de s'associer à cet événement en équipements et en personnel, le tout représentant une valeur totalisant 5 729,98 \$.

Que le conseil municipal mandate et autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Adoptée

8.4 Autorisation de location d'heures de glace et de deux casiers de rangements à Isatis Sport Chambly pour la saison 2019-2020

2019-06-219

Considérant que la Ville de Chambly effectue la location de 2029,5 heures de glace et de deux casiers au centre Isatis Sport Chambly pour la saison 2019-2020 au coût de 413 970,36 \$ taxes incluses;

Considérant que la convention d'emphytéose signée entre les représentants de la Ville de Chambly et ceux du centre Isatis Sport Chambly prévoit un engagement de 1716 heures annuelles réparties comme suit :

- 33 semaines pendant 42 heures semaines à 150 \$ de l'heure = 1386 heures
 - 33 semaines pendant 10 heures semaines à 198 \$ de l'heure = 330 heures
- Total annuel prévu à l'emphytéose = 1716 heures

Considérant que la Ville de Chambly désire également louer des heures de glace supplémentaires pour combler les besoins additionnels exprimés par les organismes jeunesse de sport de glace (hockey mineur, patinage artistique, ringuette) et qui sont réparties comme suit :

- Samedi : 4,5 heures pendant 28 semaines à 275 \$ l'heure = 126 heures
 - Dimanche : 6,25 heures pendant 30 semaines à 275 \$ de l'heure = 187,5 heures
- Total annuel prévu à contrat = 313,5 heures

Considérant que les heures de glace sont réparties sur 33 semaines du lundi 19 août 2019 au dimanche 5 avril 2020 et représentent un coût total de 413 280,53 \$ taxes incluses;

Considérant que la Ville procède aussi à la location de deux casiers, du lundi 19 août 2019 au dimanche 5 avril 2020, au coût de 689,85 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Richard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal :

- Autorise la location de glace à Isatis Sport Chambly pour 1716 heures de glace prévues à l'emphytéose en vertu de la résolution 2011-11-798 et de 313,5 heures supplémentaires réparties sur 33 semaines du lundi 19 août 2019 au dimanche 5 avril 2020, qui représente un nombre total annuel 2029,25 heures. Le coût total s'élève à 413 280,53 \$ taxes incluses :
 - 1386 heures à 150 \$ = 207 900,00 \$ taxes incluses
 - 330 heures à 198 \$ = 65 374,00 \$ taxes incluses
 - 313,5 heures à 275 \$ = 86 006,53 \$ taxes incluses
- Autorise également la location de deux casiers de rangement au montant de 300 \$ chacun pour un montant total annuel de 689,85 \$ taxes incluses;
- Autorise donc un déboursé (heures de glace et deux casiers) total de 413 910,36 \$ taxes incluses selon les modalités de versements mentionnés ci-dessous :
 - 1^{er} paiement : 12 août 2019 : 206 985,19 \$
 - 2^e paiement : 15 janvier 2020 : 206 985,19 \$

Poste budgétaire : 02-723-20-511

Certificat de la trésorière : 2019-115

Adoptée

9.1 Octroi du contrat pour l'achat de deux (2) véhicules électriques de marque Chevrolet, modèle Bolt 2019, au seul soumissionnaire conforme, soit à Racine Chevrolet Buick GMC Inc., au montant de 84 672,09 \$ taxes incluses

2019-06-220

Considérant que suite à l'ouverture publique des soumissions de l'appel d'offres sur invitation TP2019-17 le 23 avril 2019, pour l'achat de deux (2) véhicules électriques de marques Chevrolet, modèle Bolt 2019, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Gravel Chevrolet Ile-des-Sœurs :	78 054,23 \$ taxes incluses
— non conforme	
Racine Chevrolet :	84 672,09 \$ taxes incluses
— conforme	
Lussier Chevrolet Buick inc :	Non déposé
Deschamps Chevrolet Buick Cadillac GMC :	Non déposé

Considérant que le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Racine Chevrolet Buick GMC Inc, au montant de 84 672,09 \$ taxes incluses;

Considérant que toutes les dépenses relatives à cette soumission se feront dans les limites des crédits budgétaires adoptés par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour l'achat deux (2) véhicules électriques de marques Chevrolet, modèle Bolt 2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Racine Chevrolet Buick GMC Inc, au montant de 84 672,09 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 22-611-00-74 (38 660 \$) / 22-310-00-724 (38 660 \$)
Certificat de la trésorière : 2019-116

Adoptée

9.2 Autorisation de la réalisation, en régie interne par le Service des travaux publics, d'un nouveau trottoir sur la rue Martel, à partir du 530, rue Martel jusqu'à la rue Daigneault, pour un coût de 51 738,75 \$ taxes incluses

2019-06-221

Considérant que la direction générale recommande la création d'un trottoir sur la rue Martel, à partir du 530 rue Martel jusqu'à la rue Daigneault, pour boucler le circuit de trottoir du secteur et améliorer la sécurité des piétons;

Considérant que la construction du nouveau trottoir sera réalisée en régie interne par le Service des travaux publics;

Considérant que les travaux auront lieu au cours de l'été pour un coût de 51 738,75 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise les travaux de construction du nouveau trottoir sur la rue Martel, à partir du 530 rue Martel jusqu'à la rue Daigneault pour boucler le circuit de trottoir dans ce secteur, en régie interne pour un coût de 51 738,75 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le Fonds de Voirie.

Poste budgétaire : 22-311-00-721
Certificat de la trésorière : 2019-117

Adoptée

10.1 Autorisation d'un paiement supplémentaire à l'entreprise Classement Luc Beaudoin inc., pour l'entreposage du matériel de rayonnage de la bibliothèque, au montant de 8 538,04 \$ taxes incluses

2019-06-222

Considérant que la firme Classement Luc Beaudoin inc. a obtenu le mandat de fourniture et d'installation du rayonnage à la nouvelle bibliothèque par le biais de la résolution 2018-05-205;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'entreposage temporaire du matériel de rayonnage compte tenu des retards dans la livraison de la bâtisse;

Considérant que la Ville de Chambly réclamera par la suite cette somme à l'entreprise Décarel;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement supplémentaire à l'entreprise Classement Luc Beaudoin inc., au montant de 8 538,04 \$ taxes incluses, pour l'entreposage temporaire du matériel de rayonnage de la nouvelle bibliothèque.

Poste budgétaire : 22-722-00-722
Certificat de la trésorière : 2019-118

Adoptée

10.2 Autorisation du paiement d'une partie des travaux supplémentaires du Pôle culturel de Chambly, à Décarel, au coût de 104 734,23 \$ taxes incluses

Ce point a été retiré.

10.3 Entériner la convention intervenue avec Axim Construction pour la fin du contrat relativement au projet de réfection de la toiture et de l'enveloppe de l'Aréna Robert-Lebel

2019-06-223

Considérant que le contrat relativement au projet de réfection de la toiture et de l'enveloppe de l'Aréna Robert-Lebel a été octroyé à Axim Construction inc, par le biais de la résolution 2018-05-191;

Considérant qu'une convention est intervenue suite à la publication d'une hypothèque légale de la construction;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine l'entente signée par Axim Construction inc. et la fidéicommissaire, Me Nadine Arsenault, le 17 avril et Me Sandra Ruel le 23 avril 2019 afin de régler les modalités de paiement.

D'autoriser Me Ruel à procéder conformément à l'entente afin de clore le dossier.

Adoptée

10.4 Autorisation du paiement des travaux supplémentaires, dans le cadre des travaux de modification du système de réfrigération du Centre sportif Robert-Lebel, à Construction Bugère inc., au coût de 12 841,43 \$ taxes incluses

2019-06-224

Considérant que la firme Construction Bugère inc. a obtenu le contrat pour les travaux de réfrigération au Centre sportif Robert-Lebel — phase II par le biais de la résolution 2018-10-401;

Considérant qu'à la suite d'une visite de la CNESST sur le chantier, il a été exigé de procéder à des travaux d'enlèvement de peinture au plomb, en condition de risques élevés;

Considérant qu'en cours de travaux de démolition des éléments du bâtiment ont dû être remplacés et corrigés, tels que des fissures et des matériaux moisis;

Considérant que ce type d'intervention n'était pas prévu au contrat initial et que ces travaux sont nécessaires afin d'assurer l'avancement du chantier en toute sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le paiement pour des travaux supplémentaires, dans le cadre des travaux de modification du système de réfrigération du Centre sportif Robert-Lebel, à Construction Bugère inc de 12 841,43 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-712-00-725
Certificat de la trésorière : 2019-120

Adoptée

12.1 Règlement concernant la distribution de sacs d'emplètes de plastiques à usage unique

2019-06-225

Considérant que la Ville de Chambly fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Considérant que cette dernière a adopté son nouveau Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR2015-2020) et que le

bannissement des sacs de plastiques à usage unique fait partie des mesures proposées;

Considérant que le bannissement des sacs de plastiques à usage uniques utilisés à des fins commerciales est déjà règlementé par plusieurs villes faisant partie de la CMM;

Considérant l'impact environnemental relié à l'utilisation et la disposition de ces sacs de plastiques à usage unique;
Considérant qu'il y a également lieu de réviser notre règlementation sur les pesticides;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate la Direction générale afin de préparer un projet de règlementation ainsi qu'un plan de transition concernant le bannissement de la distribution et de l'utilisation de sacs de plastiques à usage unique pour fins commerciales sur le territoire de Chambly et de le présenter au Conseil municipal afin qu'il puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Que le conseil municipal mandate la Direction générale de réviser la règlementation sur les pesticides de la Ville de Chambly.

Adoptée

12.2 Calendrier des séances du Conseil municipal 2020

2019-06-226

Considérant que la Ville de Chambly s'est dotée d'une nouvelle infrastructure comprenant une salle multifonctionnelle pouvant accueillir plus de 300 personnes;

Considérant le nombre limité de places contenues dans la salle où se tiennent actuellement les séances du Conseil municipal;

Considérant que ces séances sont publiques;

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil municipal doit adopter annuellement un calendrier de tenue des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate la Direction-Générale de prévoir à ce que le calendrier 2020 de tenue de séances ordinaires du Conseil municipal soit modifié afin que celles-ci se tiennent dans la nouvelle salle multifonctionnelle.

Monsieur le conseiller Mario Lambert demande le vote :

Pour :

Contre :

Serge Gélinas
Mario Lambert
Luc Ricard
Jean Roy
Carl Talbot

Richard Tetreault

Adoptée

12.3 Autorisation à monsieur Carl Talbot, conseiller municipal, à participer à la formation en ligne des nouveaux élus, organisée par l'Union des municipalités du Québec

2019-06-227

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la participation de monsieur Carl Talbot, conseiller municipal, à la formation en ligne des nouveaux élus présentée par l'Union des municipalités du Québec, au coût de 95 \$ plus taxes.

Postes budgétaires : 02-161-00-454

Certificat de la trésorière :2019-121

Adoptée

12.4 Remboursement des honoraires professionnels – Dossier de Francine Guay

2019-06-228

Considérant la contravention : Ville de Chambly / Francine Guay;

Considérant que cette cause a été porté en appel par madame Francine Guay devant la Cour supérieure;

Considérant que les honoraires professionnels totalisent 5 183.98 \$;

Considérant que madame Guay, a droit, en tant qu'ancienne conseillère municipal, au remboursement des honoraires professionnels;

Considérant que le conseil municipal est d'accord pour rembourser les honoraires professionnels à madame Francine Guay et ce, conformément aux articles 604.6 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que le conseil municipal se réserve le privilège de réclamer cette somme dans le futur en conformité avec l'article 604.7 de la *Loi sur les cités et ville*;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le remboursement à madame Francine Guay des honoraires professionnels d'un montant maximal de 5 183.98 \$.

Que cette dépense soit financée par la réserve conseil.

Postes budgétaires : 02-111-00-995

Certificat de la trésorière :2019-122

Adoptée

12.5 Modifications aux accès du compte Accès D Affaires de la Ville de Chambly

2019-06-229

Considérant le congédiement de madame Annie Nepton;

Considérant que monsieur Denis Lavoie a démissionné en tant que maire;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme madame Guylaine Gagnon, trésorière adjointe, administratrice principale du compte de la Ville de Chambly dans le Accès D Affaires.

Que madame Annie Nepton ainsi que monsieur Denis Lavoie soient retirés du compte de la Ville de Chambly dans Accès D Affaires.

Adoptée

12.6 Demande d'offre de services à la firme d'avocats Racicot Chandonnet pour un avis juridique comprenant une analyse des demandes de changements intervenus lors de la construction du Pôle culture de Chambly

2019-06-230

Considérant que plusieurs demandes de changement sont survenues lors de la construction du Pôle culturel de Chambly occasionnant des dépenses supplémentaires non prévues qui ont généré des engagements de crédits autorisés par certains fonctionnaires;

Considérant qu'il y a lieu de rattacher les dépenses effectuées à des processus d'appel d'offres publics conformément à l'article 573.3.0.4 *Loi sur les cités et Villes*;

Considérant qu'il y a lieu de valider juridiquement les démarches réalisées dans le processus de gestion du projet et d'emploi des surplus libres non affectés cumulés au cours d'exercices précédents;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal demande une offre de services pour un avis juridique à Me Marilyse Racicot, experte en droit de la construction, de la firme d'avocats Racicot Chandonnet, afin d'analyser les demandes de changement occasionnant des travaux supplémentaires, valider le mode de financement du projet initialement établi et vérifier si des manquements ont été commis.

Adoptée

12.7 Stationnement gratuit pour les citoyens des villes de Saint-Mathias, Carignan, Richelieu et pour les vétérans

2019-06-231

Considérant la réglementation en matière de tarification de la Ville de Chambly;

Considérant les horodateurs sur le territoire de la Ville de Chambly;

Considérant que les citoyens de la Ville de Chambly bénéficient d'une vignette leur permettant de se stationner gratuitement, sur tout le territoire de la Ville de Chambly;

Considérant la volonté du conseil municipal d'offrir cette gratuité aux citoyens des municipalités de Saint-Mathias, Carignan, Richelieu et pour les vétérans;
Considérant que cette mesure encouragera l'économie locale de la Ville de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal offre aux citoyens des villes de Saint-Mathias, Carignan, Richelieu et pour les vétérans, la possibilité de se procurer une vignette de stationnement et ce, afin de pouvoir se stationner gratuitement sur tout le territoire de la Ville de Chambly.

Les tuteurs de la Commission municipale du Québec suspendent cette résolution.

Adoptée

12.8 Octroi d'une aide financière de 100 \$ à la CDC Haut-Richelieu-Rouville pour l'année 2019-2020

2019-06-232

Considérant que la CDC Haut-Richelieu-Rouville demande à la Ville de Chambly, une aide financière de 100 \$ à titre de « membre soutien » pour l'année 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 100 \$ à la CDC Haut-Richelieu-Rouville à titre de « membre soutien » pour l'année 2019-2020.

Postes budgétaires : 02-651-00-975

Certificat de la trésorière :2019-119

Adoptée

12.9 Octroi d'une aide financière de 1000 \$ à l'Association Marie-Reine # 656 de Chambly pour la tenue de ses journées de whists militaire

2019-06-233

Considérant que l'Association Marie-Reine #656 de Chambly demande à la Ville de Chambly une aide financière de 1 000 \$ pour ses activités de whists militaire et de collectes de fonds au profit des maisons d'hébergement pour femmes et enfants violentés;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Carl Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière de 1000 \$ à l'Association Marie-Reine #656 pour ses activités de whists militaire et de collectes de fonds au profit des maisons d'hébergement pour femmes et enfants violentés.

Postes budgétaires : 02-651-00-975
Certificat de la trésorière :2019-123

Adoptée

12.10Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Chambly au Carrefour action municipale et famille au montant de 356,42 \$ taxes incluses pour l'année 2019-2020

2019-06-234

Considérant que la Ville de Chambly a été membre du Carrefour action municipale et famille jusqu'en 2017-2018;

Considérant que le renouvellement n'a pas été fait pour l'année 2018-2019 ;

Considérant que cette adhésion permet à la Ville de redevenir une municipalité amie des aînés (MADA) ;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal renouvelle l'adhésion de la Ville de Chambly au Carrefour action municipale et famille pour un montant de 356,42 \$ taxes incluses pour l'année 2019-2020.

Postes budgétaires : 02-651-00-975
Certificat de la trésorière :2019-124

Adoptée

12.11Refus de l'appui - Déclaration de compétence MRCVR- gestion du logement social

2019-06-235

Considérant le 19 avril 2018, des changements à la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8) sont entrés en vigueur;

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu désire regrouper l'ensemble des offices d'habitation situés sur son territoire au sein d'une même entité;

Considérant qu'il est souhaitable d'assurer une cohérence régionale au niveau de la gestion du logement social;

Considérant que pour donner suite à cette volonté, le conseil de la MRC désire se prévaloir des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et déclarer sa compétence en matière de la gestion du logement social à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité de son territoire et a entrepris cette démarche lors de sa séance extraordinaire du 28 mai 2019 par le dépôt d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

Considérant que la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-du-Richelieu doit être déposée avant le 21 juin 2019, date limite du dépôt du dossier complet en vue du regroupement au 1^{er} janvier 2020, pour que le nouvel Office régional d'habitation (ORH) soit officiellement en fonction;

Considérant que la Ville de Chambly désire maintenir sa compétence sur la

gestion des OMH déjà sous son contrôle;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal n'appuie pas la MRC dans ses demandes entreprises en vue de déclarer sa compétence en matière de la gestion du logement social.

Adoptée

13.1 Levée de la séance

2019-06-236

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lambert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 4 juin 2019 soit levée à 20 h 51.

Adoptée

Jean Roy, maire suppléant

Me Sandra Ruel, greffière